

**Demande d'aide départementale****Ouverture européenne des collèges****Collège Trotter 56****Digoradur europat ar skolajoù****2023-2024****Demandeur**

Nom de l'établissement: \_\_\_\_\_

Nom et prénom du chef de l'établissement: \_\_\_\_\_

Adresse de l'établissement: \_\_\_\_\_

Nom et prénom du/de la gestionnaire de l'établissement: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

**Date limite de dépôt de la demande avec pièces à fournir**  
**AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**  
**ET AVANT LE DÉBUT DE L'ÉCHANGE**

**Département du Morbihan**

À l'attention de Monsieur le président du Conseil départemental du Morbihan

Direction de l'Éducation, du sport et de la jeunesse

2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 VANNES CEDEX

**Tél. 02 97 54 81 44 - Courriel : [education@morbihan.fr](mailto:education@morbihan.fr)**

## Notice

# Ouverture européenne des collèges

## Collège Trotter 56

Dossier de demande d'aide départementale

### Bénéficiaires

Collèges publics et privés du Morbihan.

### Conditions d'octroi de la subvention départementale

- Échange avec un établissement d'un des pays de l'Union européenne;
- Échange d'une durée minimale de 7 jours (temps de déplacement inclus);
- Demande de subvention parvenue à la direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse avant la date fixée annuellement par le service et avant le début de l'échange;
- Aucune nouvelle demande d'aide à l'ouverture européenne des collèges ne pourra être étudiée si les comptes rendus et justificatifs pour une demande antérieure n'ont pas été transmis.

### Modalités d'intervention financière

- Subvention calculée en fonction du nombre d'élèves morbihannais participant à l'échange : **50 €** par élève et par échange;
- Subvention plafonnée à **1 500 €** par échange;
- Versement de la subvention à réception d'un compte rendu de réalisation technique et financier, ainsi que de la liste nominative des élèves concernés par l'échange, certifiée par le chef d'établissement, à fournir dans un délai de deux mois à compter de la fin de l'échange.

### Récapitulatif des pièces à fournir

- Courrier de demande de subvention signé par le chef d'établissement;
- Formulaire de demande de subvention dûment rempli;
- Liste nominative des élèves ayant participé à l'échange subventionné, certifiée par le chef d'établissement;
- Relevé d'identité bancaire de l'établissement.

## Renseignements administratifs et juridiques

- Pays de l'échange : \_\_\_\_\_
- Nom et prénom de la/des personne(s) responsable(s) de l'échange : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- Nom et adresse de l'établissement partenaire étranger : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- Durée du séjour des morbihannais à l'étranger (temps de trajet inclus) : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- Nombre d'élèves français impliqués dans l'échange : \_\_\_\_\_
- Nombre d'enseignants accompagnateurs : \_\_\_\_\_

## Calendrier et programme de l'échange

- **À l'étranger**

Dates	Activités

- **En France**

Dates	Activités

